

Post-démocratie ? La démocratie libérale en question

Erick Germain

Introduction

Nous sommes les enfants de Périclès, de Cicéron, de Montesquieu, de Rousseau ou de Tocqueville. La démocratie libérale, représentative, fait partie de notre ADN politique et nous considérons qu'elle constitue un modèle de gouvernement indépassable. Et chacun connaît la fameuse formule de Winston Churchill : « La démocratie est le pire des régimes, à l'exception de tous les autres ». Mais rappelons ce que recouvre un terme trop souvent mal utilisé.

La démocratie est, d'une part, un ensemble d'institutions électorales chargées de traduire concrètement la volonté populaire en politiques publiques. D'autre part, la démocratie est un ensemble d'institutions libérales, c'est à dire protégeant, dans les faits, l'État de droit et garantissant le libre exercice des libertés individuelles (liberté de croyance, d'opinion, d'expression, de presse, d'association, liberté d'aller et venir...).

Notons en outre qu'il n'existe pas de Nation démocratique sans la volonté de partager des valeurs communes ni sans la capacité de délibérer pour définir ensemble ce destin collectif. Il s'agit bien de ce vouloir vivre collectif que célébrait Ernest Renan. Amartya Sen affirme dans son récent ouvrage « Citoyen du Monde » : « La démocratie est le gouvernement de la liberté d'opinion et il n'y a pas de meilleur choix politique pour favoriser le progrès et une meilleure répartition des richesses »¹. Et c'est bien ce modèle qui nous a construit en tant que citoyens et nous avons considéré que la démocratie constituait l'horizon indépassable d'organisation des sociétés modernes.

Lors de la chute du monde communiste nous avons pu croire à la « fin de l'histoire », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Samuel Huntington et, non sans un certain orgueil, nous avons cru pouvoir proposer son modèle au monde entier. « Nous avons hérité de notre histoire tragique un refus instinctif de la guerre et une croyance en la démocratie comme des vérités religieuses ; nous ne pouvons admettre que, dans une grande partie du monde, celles-ci ne soient pas partagées ; nous ne pouvons donc comprendre qu'on puisse agir sur la base d'axiomes qui leur soient contraires », nous dit Gérard Araud, dans son récent ouvrage *Histoires diplomatiques*². Mais, trente années plus tard, le beau rêve se transforme en cauchemar : notre système démocratique semble se déliter, les États autoritaires se multiplient. L'acclimatation mondiale de la démocratie, qui nous paraissait si évidente, ne s'est pas réalisée et nos démocraties semblent faibles et pusillanimes face aux Empires qui dominent désormais le monde.

Aussi, aujourd'hui un sentiment profond de malaise se fait jour : les failles des États démocratiques sont dénoncées par de nombreux analystes : dès 1975, Michel Crozier, Samuel Huntington et Joji Watakuni font paraître un rapport alarmant intitulé : *The crisis of democracy*. Mais, des ouvrages plus récents, actualisent ce constat : *Malaise dans la démocratie* de Jean-Pierre Le Goff, *Le peuple contre la démocratie* de Yasha Mounk, *Sommes-nous encore en démocratie* de Natacha Polony (2021), *Slow démocratie* de David Djaïz, *La cause du peuple* de Patrick Buisson », *Le populisme au secours de la démocratie* de Chloé Morin (2021) ou encore *La matière noire de la démocratie* de Luc Rouban, publié en 2019 aux Presses de Sciences Po, pour n'en citer que quelques-uns. Plus récemment encore Sylviane Agacinski alerte l'opinion publique en dénonçant les risques que font peser les mouvements islamistes radicaux sur la démocratie. Curieusement, son ouvrage, paru en 2022,

¹ Amartya Sen, *Citoyen du Monde*, Odile Jacob, 2022

² Gérard Araud, *Histoires diplomatiques*, Grasset 2022, p.296

intitulé « Face à une guerre sainte » a été passé sous silence par de nombreux médias. Pour beaucoup, la démocratie libérale, telle qu'elle a été construite depuis le XVIII^{ème} siècle, est malade et, si elle se maintient, c'est, le plus souvent, de manière purement formelle. On doit s'interroger : ces nombreuses analyses reflètent – elles, vraiment, la réalité ou bien servent-elles de prétexte à des journalistes ou des écrivains en mal de sujet de réflexion ? La démocratie est-elle réellement moribonde ou connaît-elle une profonde transformation ?

Ce sont les questions auxquelles nous allons chercher à répondre aujourd'hui.

Chacun admettra que l'état actuel de la démocratie cause un malaise, non seulement au plan interne en raison du rejet du système représentatif mais aussi en raison de la remise en cause de l'État de droit. En outre, le nouvel ordre mondial produit des effets pervers qui l'affaiblissent encore alors que d'autres modèles politiques la supplantent désormais.

La crise de la démocratie libérale

Le rejet de la démocratie représentative

L'affaiblissement de la participation électorale. Le constat, chacun l'aura vérifié, est impressionnant : L'abstention s'amplifie lors de chaque élection : désormais plus de la moitié des citoyens déserte les urnes : l'abstention s'élevait à 53,77% lors des élections législatives de 2022, à 55, 3% lors des municipales de 2020. Les jeunes de moins de 25 ans se sont abstenus à plus de 70 % lors des élections législatives de 2022. Les élus, et même le Président de la République, ne représentent, le plus souvent, qu'une petite minorité d'électeurs. Le système représentatif, cœur vivant de la démocratie, est en crise. Sans insister sur un phénomène désormais bien connu, on ne peut que constater et regretter que le droit de vote, marqueur essentiel du modèle de la démocratie libérale, et qui avait l'objet de tant de luttes politiques, est aujourd'hui délaissé par la majorité des citoyens ne croyant plus à une « démocratie-Potemkine ». Mais ont-ils réellement tort ?

Son remplacement par la violence. On doit noter qu'à ce rejet de la démocratie électorale correspond l'expression d'un mécontentement s'exprimant dans la rue, par le refus du dialogue et de la recherche de consensus. Populisme dira-t-on ! Le terme, souvent teinté de mépris, renvoie une partie importante des citoyens dans une France populaire et périphérique : celle des « outsiders, ceux qui savent qu'ils ne comptent pas et expriment leur frustration par la violence. Le mouvement des « gilets jaunes » en est, en France, un exemple frappant, avec son lot de destructions et de saccages. Le récent coup de force des bolsonaristes et la tentative inédite de prise du Capitole, le recul des droits de l'homme et Hongrie ou en Pologne, les débats violents au sein de l'Assemblée nationale à l'occasion de l'examen du texte de loi sur la réforme des retraites constituent une remise en cause brutale, animale, du socle de nos démocraties. Or, la violence pervertit la démocratie dont le fondement est bien la recherche permanente de consensus.

La sécession des élites. En 1994, l'un des plus importants sociologues américains, Christopher Lash, publiait un ouvrage au titre prémonitoire : *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*. Son livre pose l'hypothèse que ce n'est plus la «révolte des masses» qui menace désormais la vie démocratique, mais la coupure de plus en plus prononcée entre le peuple et les «élites», entre les « *somewhere* » et les « *anywhere* ». Une coupure tant économique et matérielle qu'éducative et intellectuelle, dont résulte le repli sur eux-mêmes des privilégiés. Ceux-ci n'assument plus que de mauvaise grâce les charges et responsabilités qui devraient leur incomber, et préfèrent le service de leur intérêt bien compris à celui de

l'«intérêt général», dont ils ne conçoivent même plus qu'il pût exister. Les exilés fiscaux en sont le meilleur exemple.

Vingt ans après Lasch, le phénomène du séparatisme élitair a fait l'objet, pour la France cette fois, d'une étude chiffrée au titre évocateur: « *1985-2017, quand les classes favorisées ont fait sécession* ». Jérôme Fourquet y explique notamment que la cohésion de la société française « est mise à mal aujourd'hui par un processus presque invisible à l'œil nu, mais néanmoins lourd de conséquences : un séparatisme social qui concerne toute une partie de la frange supérieure de la société, les occasions de contacts et d'interactions entre les catégories supérieures et le reste de la population étant en effet de moins en moins nombreuses ». « La nature et la convertibilité des compétences des nouvelles élites les affranchissent très concrètement de leur propre Nation. Elles ont perdu la capacité de partager les passions et les émotions de leur communauté » précise-t-il, froidement.³

Or, en même temps qu'on abandonne sa propre Nation, c'est la démocratie qu'on abolit. Pour les « anywhere », la démocratie n'a plus d'intérêt et le pouvoir ne s'exerce plus dans un cadre national. Le vouloir vivre ensemble n'existe plus.

L'affaiblissement des institutions représentatives

L'effacement du rôle législatif des parlements. Les Parlements de nombreux pays démocratiques ont vu leur rôle décroître depuis de nombreuses années. Ce mouvement est particulièrement net en France où la Constitution de la Vème République institutionnalise l'effacement du Parlement : jeu des articles 34 et 37 de la Constitution faisant la part belle au domaine règlementaire au détriment de celui de la loi, quasi-monopole de l'exécutif en matière d'initiative des lois (95% de celles-ci sont d'origine Gouvernementale), maîtrise totale de celui-ci sur la procédure législative, rendent fictif le rôle du Parlement. Même le Royaume –Uni, patrie du parlementarisme, connaît la même évolution. Les débats ayant entouré le Brexit en ont constitué, notamment sous l'impulsion du Premier ministre Boris Johnson, la manifestation la plus surprenante.

Le Gouvernement des « sachants ». Les élites, issues des grands corps de l'État, les experts savent mieux que les « petites gens », les « sans dents », quelle orientation donner au pouvoir d'État et quelles décisions doivent être prises pour y parvenir. Natacha Polony, rejoignant ainsi la pensée de Platon (le « philosophe roi ») l'affirme dans son récent ouvrage : *Sommes-nous encore en démocratie ?* La complexité des phénomènes, dans un monde d'interactions permanentes, nécessite de confier les décisions à des experts, à des gens qui comprennent vraiment les enjeux de chaque décision⁴. La gestion de la crise sanitaire de 2020 nous en a fourni un exemple frappant. Plus personne ne croît, parmi journalistes et politiques, qu'il faille demander aux citoyens d'opérer des arbitrages sur des sujets fondamentaux. L'abandon de l'idée de RIC en est la traduction la plus récente. La haute administration est devenue le réel législateur, sans aucun contrôle démocratique.

Comment ne pas constater, à l'instar de l'essayiste Xavier Patier, que « tous les pouvoirs qui montent – magistrats, réseaux sociaux, influenceurs, vedettes de football, autorités indépendantes, technocratie européenne- ont en commun de ne pas être désignés par le suffrage universel. Tous les pouvoirs en perte de vitesse (élus locaux, députés, sénateurs, président) sont issus des urnes »⁵. Il en déduit que l'élection, principe de légitimité politique et rite civique, vit ses dernières années sous nos yeux. Le constat manque peut-être de nuance, mais il traduit bien la crise actuelle du système représentatif.

³ Jérôme Fourquet, *1985-2017, quand les classes favorisées ont fait sécession*, Fondation Jean Jaurès.

⁴ Natacha Polony, *Sommes-nous encore en démocratie*, 2021.

⁵ Xavier Patier, *Demain le France*, Ed. Le cerf, 2020.

Le poids des lobbys. Plus obscur, plus ambigu est le rôle des élites économiques et de leur groupe de pression. De nombreuses analyses nous montrent que les décisions politiques sont le plus souvent imposées par les représentants des grandes entreprises, par les capitaines d'industrie : Nul ne peut nier l'influence majeure détenue, en France, par Bernard Arnault, Vincent Bolloré ou Xavier Niel, entres autres, qui non seulement détiennent de gigantesques entreprises mais contrôlent la presse et les médias et par ce biais, influencent continuellement le pouvoir politique et les citoyens. Le constat est encore plus inquiétant aux États-Unis ou au Royaume uni avec les GAFAM et le récent scandale du « *Quatargate* » montre, au sein du Parlement de l'Union européenne le poids terrifiant de ces groupes de pression.

Le rôle des juges. Le développement des mécanismes de contrôle de constitutionnalité des lois a, là encore, constitué une des évolutions les plus marquantes pour les Parlements. Les lois adoptées démocratiquement sont désormais soumises au contrôle de juges, nommés et n'ayant de compte à rendre à quiconque. En France, le Conseil constitutionnel peut décider souverainement de l'incompatibilité d'un texte voté avec le « bloc de constitutionnalité » et imposer telle ou telle modification voir l'abrogation d'une loi. Une telle évolution marque la fin de la prééminence du pouvoir législatif et le triomphe du pouvoir des juges, au détriment de la démocratie représentative. Hervé Lehman dans un récent ouvrage affirmait : « Ainsi l'État de droit, qui signifiait que les lois étaient votées par les élus du peuple et s'imposaient au gouvernement, est devenu le respect par le gouvernement et le Parlement des normes définies par les juges »⁶.

L'érosion des libertés fondamentales. Le libéralisme constitutionnel, qui s'applique à l'État, implique la protection des droits et libertés fondamentales des individus. Il impose au gouvernement de promouvoir les droits naturels de ses citoyens, c'est-à-dire les droits fondamentaux qui limitent le pouvoir qu'un État peut avoir sur les individus. Or, face à la menace de l'islamisme radical et du terrorisme, face à la pandémie, face aux violences urbaines, la tentation est grande de restreindre les libertés fondamentales afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. François Sureau, dans son récent ouvrage : « Pour la liberté », s'est élevé contre le risque que font courir les lois liberticides, adoptées récemment par le Parlement, mettant en cause la démocratie. Or, la majorité des citoyens acceptent ce « pouvoir immense et tutélaire » dont parlait Alexis de Tocqueville, « qui se charge seul d'assurer leur jouissance et de veiller sur leur sort... L'État pourvoit à leur sécurité, prévoit et assure leur besoins... IL travaille volontiers à leur bonheur, mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre » (De la démocratie en Amérique Partie II, Tome II) 1840. Dans son ouvrage « *Slow démocratie* », David Djaïz cite une enquête menée par le *World Values Survey* dont les résultats montrent que dans les pays démocratiques presque 40% des citoyens considèrent que la liberté de la presse ou bien l'indépendance de la justice, par exemple, ne sont pas des valeurs importantes.

L'éclatement de la communauté nationale : communautarisme et fondamentalisme islamique

Désormais certains quartiers, certains lieux, ne sont plus régis par les lois de la République : ce sont les territoires perdus de la République. Pour beaucoup d'analystes, le communautarisme mine la démocratie. En 2008, Recep Erdogan n'hésitait d'ailleurs pas à affirmer « l'assimilation est un crime contre l'humanité ».

⁶ Hervé Lehman, *Soyez partiaux*, Ed. du Cerf, 2022, 265 p.

Marc Ferro affirme dans son récent ouvrage : « *Les ruses de l'histoire* »: « La charia (la loi musulmane) constitue le marqueur le plus fort de l'identité musulmane, par-delà les rites, par-delà la rivalité entre des sunnites et les chiites » et il ajoute : « la seule idéologie forte face au libéralisme et à la démocratie est l'islamisme » (p.157). Aujourd'hui, toute une partie de la communauté nationale entre en opposition frontale avec les principes et valeurs de la République, se retranche de celle-ci en appliquant ses propres normes, sa propre culture, ses propres lois : pour l'islamisme radical seule la théocratie doit permettre de régir la vie des peuples. A un double titre le fondamentalisme musulman constitue un rejet de la démocratie : il refuse la loi de la majorité et son expression par la représentation nationale, mais, en outre, il rejette l'un des aspects essentiels de la démocratie : le respect de l'État de droit. C'est le constat fait par Sylviane Agacinsky ou encore par Dominique Reynié qui écrit, dans le récent ouvrage collectif intitulé *Le XXI^e siècle du christianisme*, publié en 2021 : « Mais, les démocraties, principalement en Europe, doivent se protéger désormais contre des mouvements religieux se réclamant de l'Islam, menant une guerre aux sociétés démocratiques et sécularisées ?... Ce terrorisme religieux devient un fait planétaire à partir des attentats du 11 septembre 2001. »

On peut donc affirmer, qu'à ce titre, une partie de la communauté nationale rejette la démocratie et considère la théocratie comme le seul modèle politique acceptable. Devant une telle accumulation de faits, on comprend le malaise ressenti par Jean Pierre Le Goff. Or, cette évolution interne, semble amplifiée par les effets pervers de la mondialisation

Les effets pervers de la mondialisation

Le poids des institutions internationales non démocratiques

Depuis 1945 le développement spectaculaire de la coopération internationale a entraîné la création de multiples organisations de coopération ou d'intégration conduisant les États parties à abandonner une partie de leur souveraineté et à accepter que le pouvoir de décision soit exercé au niveau supranational. « la perte d'autonomie nationale impliquée par le fait de participer à tel ou tel accord ne constitue pas un dysfonctionnement du système ; elle est son trait déterminant » nous dit Yasha Mounk⁷. Or ces institutions ne sont pas démocratiques et les États ont accepté de transférer, à des autorités non élues, de nombreux pouvoirs. L'Union européenne en constitue un exemple particulièrement frappant.

La démocratie interne en est d'autant plus affaiblie que les institutions démocratiques nationales sont souvent devenues les chambres d'enregistrement des décisions prises au niveau supranational. La ratification du Traité de Lisbonne, après le référendum négatif du peuple français, en est la traduction politique la plus cinglante. Sur un autre plan, beaucoup déplorent l'absence de démocratie au sein des institutions européennes et l'inanité du Parlement européen.

La puissance des institutions financières internationales et le poids des banques centrales:

Un exemple frappant nous en a été donné par la crise grecque. Les citoyens grecs avaient refusé, par référendum, à 61, 31% des voix, le programme de réformes voulu par L'Union européenne. La Banque centrale européenne a, malgré cette claire volonté populaire, forcé Le Président Alexis Tsipras à le mettre en œuvre, ce qu'il a fait. Le ministre allemand des finances de l'époque, Schauble, affirmait cyniquement : « Il est impossible de laisser des élections influencer la politique économique » (N. Polony, p 63). En 2018 un sondage de

⁷ *Le peuple contre la démocratie*, p.110.

l'IFOP montrait que plus de 54% des français considéraient que le pouvoir était détenu par les marchés financiers (David Djaïz, op.cit. p. 79).

Le retour des Empires autoritaires

Nous avons connu un ordre mondial stable, géré par les « super grands » : États-Unis et Union Soviétique. Mais, en 1991 l'empire communiste s'effondre et nous connaissons alors un réel « désordre mondial » où chaque Nation s'efforce de reconquérir sa souveraineté. De ce désordre surgit, aujourd'hui, un nouvel ordre mondial au sein duquel apparaissent de nouveaux empires : empire Russe, empire « du Milieu », empire Perse, empire Ottoman qui viennent remettre en cause l'hégémonie de l'empire américain. Or, leur trait commun est de se fonder sur un autoritarisme brutal – et c'est un euphémisme – et de rejeter la démocratie.

Un nouvel ordre politique mondial opposé à la démocratie libérale

Le développement des « démocraties illibérales ». Le terme est employé pour la première fois par le journaliste et politiste américain Fareed Zakaria dans un article de *Foreign affairs* de 1997: « L'émergence de la démocratie illibérale ». Cette expression désigne les gouvernements élus démocratiquement, mais qui ignorent les limites constitutionnelles à leur pouvoir et dépossèdent les citoyens de leurs droits et libertés. En d'autres termes, leurs dirigeants, élus, ne respectent pas les limites de l'État de droit. On peut aujourd'hui ranger dans cette catégorie la Hongrie de Viktor Orbán (au pouvoir depuis 2010), qui en a revendiqué même la dénomination pour qualifier son pays, la Pologne de Jaroslaw Kaczynski (dirigeant de facto de son pays depuis 2015), le Venezuela de Nicolas Maduro (depuis 2013), la Russie de Vladimir Poutine (depuis 1999), les Philippines de Rodrigo Duterte (depuis 2016) ou la Turquie de Recep Erdoğan (depuis 2003). Les dirigeants de ces États affirment que leur pays reste démocratique, alors qu'ils n'en ont plus que l'apparence. Ces démocraties sont perverties car ne subsiste que l'élection des titulaires du pouvoir politique (sans regarder de trop près le déroulement de ces élections). Ainsi que le constate Jean de Glastany, ancien ambassadeur de France en Ukraine, il apparaît clairement aujourd'hui que le « Sud Global », regroupant des États tels que la Turquie, l'Inde, l'Indonésie, le Brésil, l'Afrique du sud, constitue un système mondial multipolaire, diversifié et puissant, uni dans une même hostilité à l'influence occidentale et au développement de la démocratie. L'un des membres les plus influents du Comité central du PCC n'hésitait pas à affirmer, récemment, non sans tartufferie : « La démocratie n'est pas l'apanage des pays occidentaux, où elle est au service des riches. Ils doivent cesser de dicter leur vision aux autres ».

La faiblesse des démocraties face aux violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La mondialisation économique et financière impose à tous les États de mettre en place des politiques de coopération multiples. Elle implique donc d'accepter l'autre comme un partenaire avec lequel les échanges sont nombreux et réguliers. Mais, si ce partenaire ne respecte pas les mêmes valeurs et les mêmes principes démocratiques, si il les viole, est-il possible, dans ce monde interdépendant de faire de leur non-respect un « élément non négociable » ? Manifestement la réponse est négative, pour une double raison. Tout d'abord, parce que l'un des principes fondamentaux des relations interétatiques est celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État ; la seconde est que l'interdépendance économique interdit, par réalisme, d'être trop regardant ; seules des discours martiaux et des sanctions économiques, modestes, manifestent parfois un certain mécontentement. Les démocraties apparaissent le plus souvent comme pusillanimes et incapables d'affirmer et de

défendre avec force le respect des principes fondamentaux sur lesquels repose leur organisation politique et constitutionnelle. Le sort réservé, par la Chine, aux Ouïgours ou en Inde, aux minorités chrétiennes ou musulmanes, ou encore en Birmanie aux Rohingyas en constitue le triste exemple.

Conclusion

La démocratie est aujourd'hui menacée par les bouleversements sociaux et politiques qu'ont connus les pays occidentaux depuis quarante années. Faute d'affronter ces questions, elle se condamne à rester impuissante face aux nouveaux désordres du monde et à la violence de ses ennemis, qui la rejettent et veulent la détruire. Devant une telle accumulation de faits et d'exemples doit-on penser que l'Occident est devenu son principal sanctuaire ou bien doit-on dire un requiem pour la démocratie ou considérer qu'elle connaît une profonde mutation ? La démocratie libérale est en danger ! Antonio Gramsci nous a pourtant alertés : « Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître, et dans ce clair-obscur surgissent les monstres ».

Et les monstres sont là !